

10_POS_173



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **26 JAN. 2010**

Scanné le **27 JAN. 2010**

POSTULAT du Groupe libéral

LPFES, bilan et rapport prospectif : une démarche essentielle

Ces derniers mois, le Grand Conseil a débattu de l'organisation sanitaire du canton, notamment sur le rapport de politique sanitaire et sur la réponse à l'interpellation Pierre Rochat concernant les bases intercantionales du futur hôpital de Rennaz. Plusieurs membres du groupe libéral ont porté un regard critique sur ces sujets.

Le Conseil d'Etat a mis l'été dernier en consultation une réforme partielle de la loi sur la Planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES). Ce projet a été jugé lacunaire par de nombreuses personnes et organismes consultés eu égard, notamment, aux réformes fédérales qui concernent cette matière. De plus, il renforce le pouvoir du gouvernement au détriment de celui du parlement.

A l'heure actuelle le gouvernement n'a pas donné d'indications concernant ses positions pour adapter la législation cantonale, dont fait partie la LPFES en y intégrant les modifications en matière de répartitions des charges induits par les changements de la Loi sur l'assurance maladie (LAMAL) en 2012. Nous n'avons aucune indication pour savoir comment les réformes importantes que cette dernière amènera, notamment le plan de financement intégré des investissements, sera repris dans la loi cantonale.

Pour pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause, un bilan de la LPFES depuis 1978, est indispensable, préalablement à toute modification de cette dernière. Celui-ci devra comprendre les points positifs et négatifs importants de même que la vision prospective du gouvernement en regard de sa vision des domaines hospitaliers privés et publics et de l'application dans la législation cantonale vaudoise des changements 2012 de la LAMAL.

Le bilan et la vision prospective devrait porter notamment sur les points suivants :

- Analyse des points positifs et négatifs de la LPFES depuis 1978 en regard du fonctionnement des établissements sanitaires.
- Analyse et vision de l'évolution à venir de la LAMAL, quels axes privilégier ? Quelles options sont possibles ?
- Si l'option du renforcement de l'autonomie des institutions est retenue est-ce que l'entier du financement des investissements dans les tarifs sera intégré comme le préconise la nouvelle LAMAL ?
- Comment concilier les exigences de la loi sur les subventions qui permet à l'Etat de récupérer tout ou partie de ses subventions lorsque la bonne gestion des activités subventionnées conduit à un bénéfice de l'entité récipiendaire avec celles de la LPFES qui précise que tous les bénéfices sont acquis et que toute perte doit-être supportée par la dite entité ?
- Quelle autonomie sera laissée aux institutions reconnues d'intérêt public subventionnées ?
- Quelle place sera-t-elle laissée aux privés dans la couverture des besoins de santé du canton, sachant que notre canton bénéficie de façon importante de l'apport de ce secteur privé pour compléter l'offre publique à notre population ?

Pour le groupe libéral :


François Payot, député

Le 26 janvier 2010

Souhaite développer et le renvoi direct au Conseil d'Etat

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Eparz Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mirreille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Ciot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse-Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Glardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoistier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Remy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Remy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papiloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mallefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filipp
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre